



## Mon propriétaire me met dehors pour une erreur de la banque

Par **geraldinebab**, le **10/10/2011** à **01:59**

Bonjour,

je m'appelle g..... et depuis quelques temps je suis dans l'impasse !  
j'explique : j'ai payé mon loyer (490 € en chèque) à l'étude de mon propriétaire qui est huissier de justice (il loue en tant que particulier) pour le mois de septembre. j'ai vérifié sur mon compte bancaire si le chèque avait bien été débité et effectivement oui! jusque là tout va bien à peu près! et il y a deux jours mon propriétaire m'appelle furax en me disant que mon loyer avait été refusé à la banque et que si je ne ramène pas l'argent en liquide cette semaine je devrais partir immédiatement! oO je reprends le bordereau du chèque pour avoir le numéro je vérifie sur mon compte bancaire et c'est bien celui-là qui a été débité et qui part ailleurs ma mise dans le rouge... j'appelle ma banque ma banque me dit que le chèque est bien passé... je ne sais pas quoi faire au téléphone il me parle très mal me menace de me mettre à la rue il me dit je cite " vous me cassez les couilles vous êtes une emmerdeuse j'ai pas envie de me faire chier avec des gens comme vous! " ( ps le logement n'est pas au norme et j'attends depuis juin qu'il change les carreaux cassés dans ma chambre il ne l'a toujours pas fait je suis tout le temps malade le logement est humide sans double vitrage et l'électricité dangereuse! )

encore désolé pour mon orthographe ma conjugaison etc etc et merci de me répondre au plus vite car c'est assez urgent et j'ai vraiment peur de tout perdre car si je perds l'appartement je perds aussi mon boulot car je serai obligé de retourner chez mes parents à 110km de mon travail!

Par **mimi493**, le **10/10/2011** à **03:47**

Déjà, il ne peut vous mettre dehors avant d'avoir envoyé un commandement de payer par huissier et là, vous avez deux mois pour payer.

Donc lundi (ou mardi si votre agence est fermé le lundi), vous allez à la banque pour avoir une attestation de bon paiement pour ce chèque

Quand vous l'avez, vous faites une LRAR au bailleur relatant le fait qu'il prétende ne pas avoir encaissé le chèque, exigeant que vous le paiiez en liquide et rappelant aussi que ses paroles ordurières au téléphone ne sont pas admissibles.

Vous en profitez pour le mettre en demeure (l'expression doit y être) de faire les travaux qui lui incombent en tant que bailleur (vous les listez, attention, vous ne pouvez exiger de double vitrage) et qu'à défaut, vous finirez par saisir le tribunal d'instance

Bref, arrêtez donc de vous laisser faire.

Par **geraldinebab**, le **10/10/2011** à **18:23**

je vous remercie de m'avoir répondu aussi vite et je vous remercie de votre aide et de vos conseils je ne sais pas quoi faire du tout mais là je suis remontée à bloc ( dans le bon sens du terme ) je lui ai même demandé tout à l'heure au téléphone de me parler correctement étant donné que personnellement je reste polie tout le temps ( il m'a envoyé promener mais c'est pas grave )

en tout cas mille merci